

13° *Département des Elèves-Institutrices de l'École Normale Laval.*—Les élèves-institutrices, placées sous les soins des Religieuses Ursulines, reçoivent de ces Dames l'enseignement des branches suivantes : histoire sainte, catéchisme, anglais, dessin et musique. Toutes les autres matières d'études leur sont enseignées par MM. les professeurs Toussaint et Lacasse, et par le Principal.

L'école annexe renferme 180 petites filles, qui sont sous la direction de ce dernier, et sous la conduite des Religieuses et des élèves-maîtresses.

14° *Sociétés de dames charitables.*—Nos villes comptent plusieurs Sociétés, composées de dames charitables, qui soutiennent des écoles gratuites, où les enfants pauvres reçoivent le bienfait d'une instruction conforme à leurs besoins présents et à venir.

15° *Institutrices laïques.*—Partout, dans nos campagnes surtout et jusque dans les concessions les plus reculées, presque au milieu des forêts, de courageuses institutrices luttent de dévouement et d'intrépidité avec les Vierges consacrées au Seigneur, pour répandre parmi les enfants du peuple, les trésors d'une éducation religieuse. Avec une abnégation entière, elles consacrent leurs plus belles années à cette œuvre difficile, et ne peuvent attendre qu'une